



Chambres de métiers et de l'artisanat

Avec leur vaste réseau, les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), établissements publics dirigés par des artisans élus, se trouvent toujours à vos côtés pour vous aider à céder ou à reprendre une entreprise artisanale. Assister à des réunions d'information, obtenir un entretien individuel personnalisé avec un conseiller spécialisé, bénéficier d'un dispositif complet incluant conseil, diagnostic et accompagnement..., autant de services que vous propose le réseau des 400 points d'accueil des CMA répartis sur l'ensemble du territoire national.

Et parce que rien ne remplace le contact humain, les conseillers transmission-reprise de la CMA de votre département sont à votre entière disposition pour vous garantir le meilleur accueil. Les CMA proposent un ensemble de prestations spécifiques pour les créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales.

Vous souhaitez transmettre votre entreprise ?

Etes-vous prêt ?

Vous serez prêt à transmettre votre entreprise lorsque vous pourrez dire :

- ↳ je sais ce que je vais faire après avoir vendu mon entreprise ;
- ↳ je connais les modalités de transmission (vente, location-gérance, donation, ...)
- ↳ j'ai effectué le diagnostic économique et juridique de mon entreprise ;
- ↳ j'ai évalué ou fait évaluer mon entreprise ;
- ↳ je sais comment m'y prendre pour trouver un acquéreur ou j'ai déjà désigné mon successeur.

Sur toute la France, les conseillers des Chambres de métiers et de l'artisanat, spécialistes de la transmission-reprise d'entreprises, sont à votre service pour répondre à toutes les questions que vous vous posez. Ils vous accueillent, mettent en relation et accompagnent les cédants – repreneurs. L'offre de services proposée par la CMA de votre département vous aide à piloter votre projet sur le plan commercial, financier, juridique, social et fiscal, jusqu'à sa réalisation. Enfin, en fonction de vos besoins, ils vous dirigent vers leurs partenaires privilégiés (banques, avocats, notaires, experts-comptables...).

Les outils

☞ **Entreprendre dans l'artisanat**

Le site [Entreprendre dans l'artisanat](http://entreprendre.artisanat.fr) intègre la BNOA, qui est la première plateforme nationale de rapprochement entre cédants et repreneurs d'entreprises artisanales. Le site <http://entreprendre.artisanat.fr> est un relais performant de diffusion nationale avec plus de 6 000 offres d'entreprises à reprendre dans tous les secteurs d'activités, dans toutes les régions de France, et qui ont toutes été expertisées au préalable par les conseillers spécialisés des CMA.

☞ Le guide « du cédant au repreneur », téléchargeable sur le portail www.artisanat.fr

Elaboré en collaboration avec les membres du « Réseau Transmettre et Reprendre », le guide du cédant au repreneur vous apporte des informations clés indispensables pour assurer une bonne réussite dans votre projet de transmission ou de reprise d'entreprise.

☞ Retrouvez les coordonnées des Chambres de métiers et de l'artisanat les plus proches de chez vous en contactant le numéro indigo : 0 825 36 36 36 (0.15€/min) ou en vous connectant sur www.artisanat.fr

Vous souhaitez reprendre une entreprise artisanale ?

Pour les chambres de métiers et de l'artisanat, la reprise d'entreprise est une priorité. En effet, chaque année, plus de 15 000 entreprises artisanales viables disparaissent faute de repreneurs et, dans leur sillage, des milliers d'emplois. Sur toute la France, les conseillers des Chambres de métiers et de l'artisanat, spécialistes de la transmission-reprise sont à votre service pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Quel accompagnement vous offre votre CMA ?

- ☞ accueil et information pour le repreneur
- ☞ présentation de l'offre de services de la CMA
- ☞ entretien personnalisé avec un conseiller CMA pour cibler vos besoins
- ☞ identification d'entreprises à reprendre
- ☞ mise en relation avec le cédant
- ☞ élaboration du prévisionnel d'activité
- ☞ recherche des aides et des possibilités de financements
- ☞ proposition de formations adaptées
- ☞ assistance aux formalités administratives obligatoires



Un site dédié en matière de création/reprise/transmission d'entreprises artisanales : www.bnoa.fr permet de :

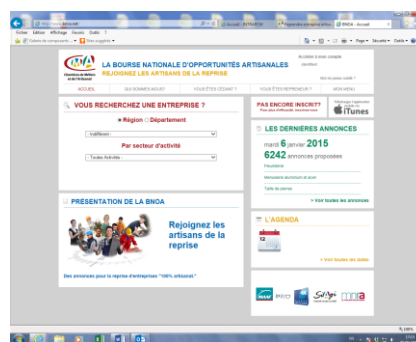
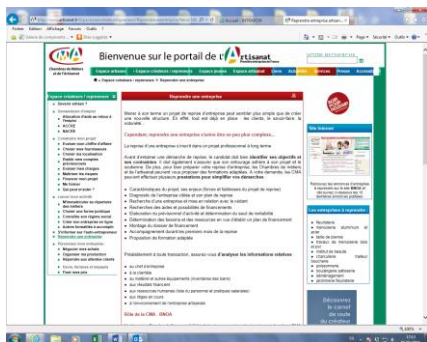
- ☞ disposer d'une vision globale de l'artisanat avec des chiffres clés ;
- ☞ tester ses connaissances à partir d'un quizz d'auto-évaluation ;
- ☞ avoir connaissance de toute l'offre de services apportée par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- ☞ accéder aux offres de cession à partir d'une recherche simplifiée : sélection par métier et par zone géographique ;
- ☞ accéder aux offres de cession à partir d'une recherche avancée par mots-clés : secteur d'activité, taille de l'entreprise, zone géographique, le chiffre d'affaires réalisé, prix de vente souhaité ;
- ☞ Une annonce détaillée et précise : la référence, le type d'activité, la localisation, les éléments cédés, le prix de vente, la date de mise à jour ;
- ☞ remplir un formulaire d'inscription permettant ainsi d'être contacté directement par un conseiller CMA ;
- ☞ consulter des guides, des vidéos et des liens utiles ;
- ☞ trouver l'ensemble des coordonnées des CMA implantées en France et dans les DOM-TOM.

[Pour nous contacter :](#)

Retrouvez les coordonnées des Chambres de métiers et de l'artisanat les plus proches de chez vous en contactant le numéro indigo : 0 825 36 36 36 (0.15€/min) ou en vous connectant sur www.artisanat.fr

Le portail de l'artisanat
www.artisanat.fr

Annonces 100% artisanat
www.bnoa.net



Pour plus d'informations
Connectez-vous sur www.artisanat.fr

Fiche conçue par l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, membre du Réseau Transmettre & Reprendre
9 juin 2017



RÉSEAU TRANSMETTRE & REPRENDRE

